

Ce dialogue entre le patron de la verrerie de Romesnil et les délégués au congrès du syndicat doit être replacé dans le contexte de l'époque. L'épisode n'est pas commun. Reproduit dans une brochure syndicale, il constitue un document original, qui sans avoir de valeur d'exemple, peut contribuer à comprendre la réalité d'un moment

Un patron au congrès du syndicat des ouvriers verriers



1^{er} MAI. — « Debout les damnés de la Terre »

En 1904, les patrons verriers de la vallée de la Bresle décident de se syndiquer. Leur première décision consiste à baisser les salaires de 10%. La riposte est particulièrement vive. Dès le mois d'avril les ouvriers de la verrerie d'Incheville se mettent en grève, en mai, c'est au tour de ceux de Nesle Normandeuse.

Le dimanche 14 août, 200 à 300 verriers en grève, venus de toute la vallée se réunissent au bal de la barrière route de Dieppe au Tréport. Les gendarmes sont mobilisés et les soldats du 39^{ème} régiment d'infanterie gardent les verreries Gresset et Desjonquères, l'usine à gaz et la maison du Maire. A la sortie de la réunion, les grévistes coiffés d'un béret rouge, veulent entrer dans la ville pour reconduire leurs camarades qui reprennent le train. 20 gendarmes à cheval s'interposent. Le commissaire veut s'emparer d'un drapeau rouge, il est bousculé. Le capitaine de gendarmerie commande alors : "Sabres au clair !". C'est la bagarre générale. L'infanterie intervient. Il y a des blessés et plusieurs arrestations.

Fin août, toutes les grandes verreries de la vallée de la Bresle sont en grève. 60 gendarmes sont maintenus au Tréport. C'est dans ce contexte que se tient à Blangy les 8, 9 et 10 septembre le congrès national de la CGT (seul syndicat à l'époque) des ouvriers verriers. Si l'ancien tarif semble accepté par tous, la pierre d'achoppement de la crise consiste à supprimer les économats. (Epicerie patronale qui faisait office de salaire indirect). Mais le congrès aura aussi à discuter de la situation particulière de la verrerie de Romesnil. Fait unique, peut-être, il décidera même de suspendre ses travaux, pour discuter à huis clos avec le patron.

UNE SITUATION PARTICULIERE

La situation est celle-ci : certaines verreries, dont Vieux Rouen et Feuquières, avaient des tarifs avec primes, ils les ont fait changer et reconnu par la suite, vu leur fabrication spéciale que le nouveau tarif, sans primes, donnait moins que l'ancien avec primes, ils ont donc réclamé l'ancien.

Les patrons l'ont accordé, et visiblement tous les patrons sont prêts à aligner ce tarif de Feuquières et de Vieux Rouen dans leur entreprise. Mais ce n'est pas si simple, les verreries sont plus ou moins spécialisées, les verriers aussi, et selon le mode de production, certains y gagnent, d'autres pas. D'où l'idée émise de fractionner la grève et de revendiquer le tarif selon le travail.

A Romesnil, dans cette situation, la grève semble reposer sur un malentendu (selon un délégué du congrès), ouvriers et patron souhaitent la reprise, mais ce dernier, incité par son syndicat, réclame deux mille francs de dommages et intérêts aux ouvriers.

Les congressistes savent que la grève ne peut durer éternellement, un délégué l'exprime crûment : " Si on pouvait faire reprendre le travail à Romesnil, sans verser d'indemnité, ce serait une partie de la grève gagnée et autant de grévistes en moins à soutenir ".

Décision est prise d'envoyer deux délégués auprès du patron afin de l'inviter à venir discuter... Le congrès approuve, si celui-ci accepte, de recevoir le patron de la verrerie de Romesnil.

TROUVER UN COMPROMIS

M Guignard, patron de la verrerie de Romesnil est introduit, les délégués au congrès non mandatés sont invités à sortir, la séance est privée.

Le patron expose les faits qui ont précédé la grève dans son usine "Ce qui nous empêche de transiger, dit-il, c'est que nous avons rompu avec les autres patrons. Je ne vois pas bien les motifs de la grève chez nous, les ouvriers ont agi bien maladroitement. Ce qui nous tient aujourd'hui, c'est une question d'honneur. Si nous reprenions le travail sans la moindre compensation, nous serions la risée de nos autres collègues".

Un délégué : "Les ouvriers ne sont pas des adversaires résolus du patron, il y a là tout simplement opposition d'intérêts. Les plus petites verreries ont tout intérêt à faire cesser la grève. Il y a eu, je veux le croire une maladresse de la part des ouvriers, mais il faut bien cependant tenir compte de leur conception de la vie.

N'aurez-vous pas un peu la satisfaction du devoir accompli lorsque vous aurez fait cesser cette situation. Vous avez tout avantage à vous mettre d'accord avec vos ouvriers. Quant à ceux-ci, il n'y pas de bassesse pour eux à prendre l'engagement de réparer un peu, par leur assiduité au travail, le dommage qu'ils vous ont causé par leur emballlement.

Envisagez bien les conséquences, si aucun arrangement ne se produit, nous allons être obligés de soulever cette question devant le congrès de Bourges et c'est tout le prolétariat français (qui se trouve là représenté) qui prendra notre cause à cœur, et ce sera la grève interminable. J'insiste sur ce point qu'il n'y a plus aujourd'hui entre vous et les ouvriers qu'une question d'amour propre et que l'on peut arriver à un accord pour la reprise du travail.

Vous n'espérez pas faire payer aux ouvriers des dommages et intérêts pour deux mille francs, vous n'y arriveriez pas."

Le patron : "Nous ne sommes pas dans les mêmes conditions que les autres usines, si nous ne pouvons résister, nous cessons."

Un délégué "Il y aurait, je crois, un moyen de conciliation, par exemple, vous céderiez en donnant obligation aux ouvriers d'avoir à verser une indemnité à ceux qui ont souffert de la grève, c'est-à-dire les auxiliaires."

Le patron : "Il faut que j'examine s'il est possible d'accepter cette combinaison. Je vais vous signaler un fait qui s'est passé deux jours avant la grève.

Nous avons reçu une commande très importante (33 000 francs), commande renouvelable, nous étions pressés de donner suite à cet ordre, il fallait fabriquer au plus tôt les échantillons demandés. Nous avons proposé aux ouvriers de travailler pendant quelques jours une demi-heure en plus. Le syndicat s'y est opposé et la commande a été annulée. Un autre fait, depuis le mois de mars jusqu'au mois de juillet, nous avons changé trois fois de tarif et les ouvriers y ont renoncé à chaque fois."

Un délégué : "Tous ces inconvénients sont la cause du manque d'éducation syndicale, on peut mieux discuter avec une commission qu'avec tout le personnel. Vous conviendrez que le syndicat a donné, en maintes circonstances, des résultats efficaces."

Le patron : "Aujourd'hui nous nous trouvons en face d'une concurrence terrible des verreries étrangères, les produits allemands arrivent sur les marchés à des conditions incroyables. J'appelle votre attention sur ce point."

Sur la promesse de donner réponse le lendemain, l'entretien prend fin.

1^{er} MAI 1905

200 verriers tréportais manifestent. Ils chantent l'Internationale et brandissent des pancartes : "A partir du 1^{er} mai 1906, la journée ne sera plus que de 8 heures pour les travailleurs". La journée de travail était alors de 10 heures...et le restera jusqu'en 1919.

La semaine de 40 heures sera obtenue en 1936, les 39 heures en 1982, et les 35 heures en 1999.

Avec la collaboration de Bruno GARRAUD et de la fédération nationale des travailleurs du verre et de la céramique.



« — Mais je n'ai fait de mal à personne ! »
« — Possible mais le 1^{er} Mai faut pas qu'on rouspète ! »

Collection Botrelle